

Madame Claudette Journault

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Mémoire de la Coalition Laurentienne pour une Gestion Régionale des Déchets
(CLGRD) sur le projet d'agrandissement du mégadépotoir de Ste-Sophie**

Madame la présidente,

Voici un premier aperçu du mémoire que nous déposerons pour les audiences de la Commission du BAPE.

1- Présentation de la CLGRD

2- Opinion en résumé

Ce projet d'agrandissement est essentiellement un projet de méga-enfouissement pêle-mêle et d'importation de 9 millions de tonnes de déchets. Le Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) n'est qu'une intention du promoteur, conditionnelle à l'existence d'un hypothétique marché lucratif. La technique du bioréacteur ne fait pas l'unanimité, pose des problèmes environnementaux et n'est pas éprouvée. De plus, elle est à rejeter dans un contexte de méga-enfouissement compte tenu des impacts environnementaux du transport par camion de ces millions de tonnes de déchets.

Le prétendu *Comité de vigilance* est sous la responsabilité du promoteur privé. Sa formation et sa gestion ne sont pas assumées par une tierce partie neutre. Il n'offre donc pas, à notre avis, les conditions essentielles à l'exercice de la vigilance. Pour éviter de biaiser le rôle de vigilance, la délicate question des redevances et des compensations devrait aussi être traitée dans un contexte d'objectivité et de neutralité. Ce contexte est absent quand un promoteur est responsable du Comité de vigilance.

3- Éléments qui seront développés dans notre mémoire :

- A. Non au méga-enfouissement et à l'importation de 9 millions de tonnes de déchets à Ste-Sophie**
- B. Décontamination urgente**

- C. Fermeture du mégadépotoir**
- D. Recherche immédiate d'un emplacement pour un site d'enfouissement régional et sécuritaire**

Je vous remercie de votre attention et je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Normand Beaudet
Pour la CLGRD